



## Rupture co ou procès au prudhomme

Par nico22190, le 06/12/2012 à 16:13

Bonjour

j ai eu par ma société une proposition d affectation. de trzvailler à plus de 100km de mon domicile que j ai refuse avec 3 courrier en recommander. sans avoir de réponse à mes courrier. il m ont envoyé un autre courrier me disant vous nous avez toujours pas répondu à notre proposition d affectation si vous répondez pas dans les 8 jours nous considérons que c est un refus et envisagerons un liecenciemment. Donc cela est il toujours une proposition?j ai un certificat médical stipulant que j ai des insomnie idée noir etc suite à cela qui dure depuis septembre. Ça à créé de grosse tension dans ma vie privé et de couple j ai des courier de ma société qu'il stipule du faut pour tenter de muter. ou me faire craquer. une enquête et une réunion extraordinaire du chsct à été déclenché pour arrête cela. je suis en cdi depuis un an et demi. je n ai toujours pas passé de visite médicale d embauche. je n ai pas de double originale de mon contrat

j ai travailler tout les samedi depuis mon embauche ayant le lundi en guise de week end . au vu de ma faible ancienneté je sais que la rupture co me rapporterait peu mais au vu des éléments puis je negocier et combien? et si cela me convient pas quilles serait mes chance au prudhomme et combien pourrais je gagner. merci d avance